ACCESSPROD

www.electricitedemayotte.com

Déclaration d'accessibilité

17 / 10 / 2022

L'Électricité de la Mayotte s'engage à rendre ce site Internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, il met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Publication du schéma pluriannuel de mise en accessibilité (en cours de rédaction) ;
- Publication du plan d'action annuel (en cours de rédaction).

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site www.electricitedemayotte.com.

État de conformité

Le site www.electricitedemayotte.com est en conformité partielle avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) en raison des non-conformités énumérées dans la section « Contenus non accessibles ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par l'agence AccessProd révèle que :

- **70,91% des critères du RGAA version 4.1 sont respectés ;**
- Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 91,2%. Il s'agit de la moyenne du score de conformité obtenu sur chacune des pages de l'échantillon.

Ce pourcentage correspond à :

- 16 critères non conformes ;
- 39 critères conformes ;
- 51 critères non applicables.

Contenus non accessibles

Non-conformités

- Les images ne sont pas toutes compréhensibles par les technologies d'assistance ou ne disposent pas de description détaillée lorsque cela est nécessaire ;
- Les horaires des affluences téléphoniques ne sont compréhensibles qu'avec la couleur ;

- Les rapports de contraste de certains textes et composants d’interface ne sont pas toujours suffisamment élevés ;
- Certains scripts doivent être corrigés pour être compatibles avec les technologies d'assistance et à la navigation au clavier, comme par exemple :
    - l’outil de renforcement des contrastes ;
    - le bouton permettant d’ouvrir le menu principal sur mobile ;
    - les puces du carrousel « EDM s'engage » ;
    - les croix permettant de fermer les messages d’erreur ;
- Les messages d’alerte ne sont pas correctement restitués ;
- Des balises de structure sont utilisées pour afficher du contenu dans le gestionnaire de cookies ;
- Il est possible de naviguer au clavier dans les sous-menus prévus pour la navigation mobile alors qu'ils ne sont pas affichés ;
- Certains champs de formulaire n’ayant pas d’étiquettes visibles ne possèdent pas de passages de textes permettant de comprendre la nature de la saisie attendue ;
- Le bouton de soumission de la recherche en version mobile n’a pas d’intitulé ;
- Les formulaires ne permettent pas la vocalisation correcte des erreurs de saisie ;
- Le remplissage automatique des champs de formulaire contenant les données de l’utilisateur n’est pas toujours conforme ;
- Le bandeau cookies n’est disponible au clavier qu’après avoir parcouru tout le contenu de la page ;

Dérogations pour charge disproportionnée

Aucune dérogation

Contenus non soumis à l’obligation d’accessibilité

Les rapports de contraste de certains textes et composants d’interface ne sont pas toujours suffisamment élevés. Cependant, un composant permet de renforcer les contrastes de couleurs non-conformes.

Établissement de cette déclaration d’accessibilité

Cette déclaration a été établie le 17 octobre 2022.

Technologies utilisées pour la réalisation du site web

- HTML 5
- CSS
- JavaScript

Agents utilisateurs, technologies d’assistance et outils utilisés pour vérifier l’accessibilité

Les tests des pages web ont été effectués avec les combinaisons de navigateurs web et lecteurs d’écran suivants :

- Firefox 105 et NVDA 2022.2.4
- Chrome 106 et NVDA 2022.2.4
- Firefox 105 et JAWS 2022
- Safari 15.5 et VoiceOver (OS 12.5.1)
- Chrome 106 et TalkBack 13.1 (Android 12)

Outils pour évaluer l’accessibilité

Les outils suivants ont été utilisés lors de l’évaluation :

- Color Contrast Analyser
- Outils pour développeurs intégrés aux navigateurs
- Barre Web Developer

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Page « Accueil »
- Page « Contact »
- Page « Mentions légales »
- Page de recherche avec le mot-clé "edm"
- Page « Plan du site »
- Page « Offres d'emploi »
- Gabarit « Offre d'emploi »
- Page « Connexion – Inscription »
- Page « Tableau de bord »
- Page « Mon CV »
- Page « Mes candidatures »
- Page « Mes informations »

- Page « Offres HODARI »
- Page « L'histoire de EDM »
- Gabarit « Contenu éditorial »
- Page « Souscrire un contrat »
- Page « Comment payer ma facture »
- Page « Déménager à Mayotte »
- Page « FAQ »

Retour d'informations et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site www.electricitedemayotte.com pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message via le formulaire de contact
- Contacter Électricité de Mayotte – Z.I de Kawéni – BP 333 – 97600 Mamoudzou

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Écrire un message au Défenseur des droits (https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/)

- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)
  Défenseur des droits
  Libre réponse 71120
  75342 Paris CEDEX 07